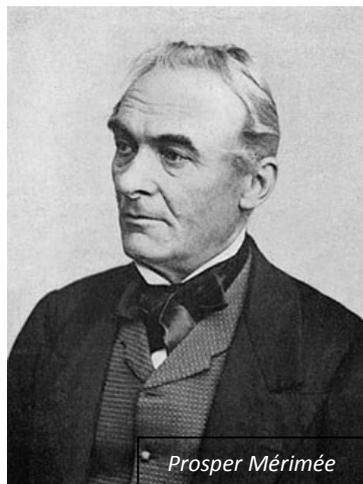


L'Yonne et Prosper Mérimée

Monsieur Jean-Pierre FONTAINE



Prosper Mérimée

L'œuvre de Viollet-le-Duc dans l'Yonne est appréciée, ou au moins connue, très largement, mais la reprise des archives montre le rôle de Mérimée (jugé froid et impersonnel) et l'importance de ses travaux, en premier lieu à Vézelay. Ses biographes émettent d'ailleurs des avis contradictoires sur son intervention, guidé par son inconscient, sa famille avallonnaise avec laquelle il renouera, ou ayant plutôt entendu parler de l'état de dégradation de la basilique menaçant ruines, puisque Ludovic Vitet (qui le précéda comme Inspecteur Général des Monuments Historiques (IGMH)) y était venu l'année précédente.

En 1835, ses premières notes témoignent de sa séduction par le paysage ; il reviendra douze fois, ce qui fait de la Madeleine de Vézelay le monument qu'il a le plus visité. Sa notice sur l'histoire de Vézelay est la seule monographie consacrée à un monument précis. Il y découvre l'art médiéval qui le fascine, alors que l'intérêt se portait en priorité sur l'art classique gréco-romain.

C'est lui qui confiera le chantier à Viollet le Duc, âgé seulement de 26 ans, sans formation classique en architecture, sur la recommandation de son oncle Monsieur Delécluze. Celui-ci considère que son neveu, s'il s'engageait, mènerait sa mission au bout, alors que plusieurs architectes se dérobaient pour diverses raisons, ne voulant sans doute pas compromettre définitivement leur carrière dans une entreprise aussi risquée. Mérimée soutiendra Viollet-le-Duc face aux nombreuses critiques, malgré leurs éventuelles dissensions et sa retenue face à certaines restaurations voire inventions, et ce même au-delà de ses fonctions dans la Commission des Monuments Historiques après sa nomination.

D'autres monuments icaunais bénéficièrent aussi de son intervention : Montréal avec six rapports successifs pour l'obtention de crédits ; Saint Père sous Vézelay, à la demande de Viollet-le-Duc, malgré ses réticences compte tenu du coût, trouvant néanmoins l'argent nécessaire.

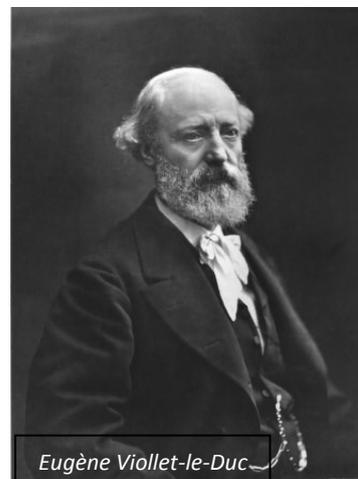
À Pontigny en revanche, les deux hommes sont d'accord pour ne rien faire pour ce monument d'une simplicité puritaine, et ce sont les Pères de la communauté diocésaine qui rechercheront des financements par les souscriptions.

À Saint Florentin Viollet-le-Duc et Mérimée s'opposeront. Malgré son classement après des premiers travaux sur le jubé. Des lézardes menacent gravement l'édifice dont la nef est interdite par la municipalité qui refuse tout financement et que Viollet-le-Duc condamne à la destruction.

À Sens, le Palais Synodal sera restauré, mais les statues seront détruites d'un commun accord. Ils laisseront faire à Saint Eusèbe d'Auxerre des travaux peu adéquats par le curé, le rapport de Viollet-le-Duc n'ayant pas réussi à emporter la conviction de Mérimée. De même les travaux de l'Hôtel de la Préfecture devront être financés par le département, Mérimée ayant refusé le financement par la Commission des Monuments Historiques.

La méconnaissance du rôle capital de Mérimée dans l'Yonne tient sans doute à son admiration pour Napoléon et son jugement sur la Province considérée comme arriérée : il critique violemment la cuisine, juge l'Archiviste d'Avallon incapable d'assumer sa mission et veut rapatrier des documents à la bibliothèque de l'École de Médecine à Paris. Surtout deux polémiques majeures l'opposeront aux élus et responsables locaux : le député d'Avallon Garnier à propos des marchés passés par Viollet-le-Duc pour la restauration de Vézelay, l'accusant de vouloir vendre le ciment qu'il produit ; la commission administrative de l'hôpital de Tonnerre à propos de la Grande Salle des Malades du Vieil Hôpital qu'elle veut transformer en pressoir et cellier pour libérer un bâtiment annexe, devant l'imposition de créer une salle d'asile. Mérimée obtiendra le classement de l'édifice en quinze jours.

Deux exemples qui montrent son caractère extrêmement entier et sa brutalité. Jacobin et centralisateur, il considère que nul ne doit s'opposer à l'État. Les choses se compliqueront à Sens où la municipalité décide la destruction de la muraille antique et de vendre les pierres à des particuliers. Seule une faible proportion sera conservée par la Société Archéologique, créée sur les conseils d'érudits locaux avec le soutien



Eugène Viollet-le-Duc

d'Arcisse de Caumont.

Son amitié avec le couple impérial et son ironie caustique lui mettront à dos la mémoire collective...



Basilique Sainte Madeleine de Vézelay © Jean-Dominique CARON

Notes rédigées par Monique CARON